



## Ville de Vernier

Dans sa séance du **mardi 17 mai 2022**, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

### 1 ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022-2023

Présidente	LES VERT.E.S	Mme Mélina BUNTSCHU
Premier Vice-Président	LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX	M. Yves MAGNIN
Deuxième Vice-Présidente	MCG	Mme Sylviane COVER
Secrétaire	ALTERNATIVE VERNIER	M. Claude ANGELOZ
Vice-Secrétaire	UDC	M. Daniel NOËL
Membre	PLR	M. Gilles-Olivier BRON
Membre	LES SOCIALISTES	M. Jean-Pierre TOMBOLA

#### Suppléant-e-s

LES VERT.E.S	Mme Sophie BOBILLIER
LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX	Mme Anabela FRAGA
MCG	M. Michel RENAUD
ALTERNATIVE VERNIER	Mme Vida AHMARI
UDC	M. José Manuel GOMES DE ALMEIDA
PLR	Mme Diane GRABER
LES SOCIALISTES	M. Johan MARTENS

### 2 APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV)

Le Conseil municipal, par 28 OUI, soit à l'unanimité, décide :

d'approuver les comptes annuels de la Fondation des maisons communales de Vernier pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

**Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 4 juillet 2022.**



## Ville de Vernier (Suite 1)

Dans sa séance du **mardi 17 mai 2022**, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

### **3 PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES**

Le Conseil municipal, par 17 OUI, 11 NON et 1 abstention, décide :

- 1 d'approuver dans leur intégralité les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 annexés à la présente délibération ;
- 2 d'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de CHF 120'340'616.59 aux charges et de CHF 123'886'235.99 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 3'545'619.40 ;  
L'excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 3'545'619.40 et résultat extraordinaire de CHF 0.00 ;
- 3 d'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de CHF 35'401'739.85 aux dépenses et de CHF 18'590'569.50 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 16'811'170.35 ;
- 4 d'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 333'164'718.27 ;
- 5 d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de CHF 3'090'076.91, dont le détail figure à l'annexe « Crédits budgétaires supplémentaires 2021 » des comptes annuels joints à la présente délibération ;
- 6 ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 4 juillet 2022.**

Vernier, le 25 mai 2022



Mélina BUNTSCHU, Présidente